

Préambule

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, le présent document informe les consommateurs sur la qualité de l'eau potable distribuée en 2025.

Approvisionnement

L'eau alimentant le réseau principal de distribution provient de sources de montagne et du lac Léman. Au niveau des sources, l'essentiel du volume d'eaux souterraines provient de :

- **La grande source des Avants** qui alimente notamment Chailly, La Tour-de-Peilz, Vevey, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny et complète également le réseau de Glion.
- **La source du Confin du Renard**, située en dessus de Grandchamp, qui alimente approximativement la zone située entre l'autoroute et les voies de chemin de fer, de Veytaux à Clarens.
- **La source du Bouveret supérieur** dont une petite partie alimente la localité du Bouveret et dont l'essentiel couvre les besoins en eau des bords du Lac, entre Veytaux et Clarens.

L'apport de ces sources prépondérantes est complété par une trentaine d'autres de moindre importance qui alimentent les réseaux principaux ou des endroits plus isolés, notamment les hauts de la commune de Montreux.

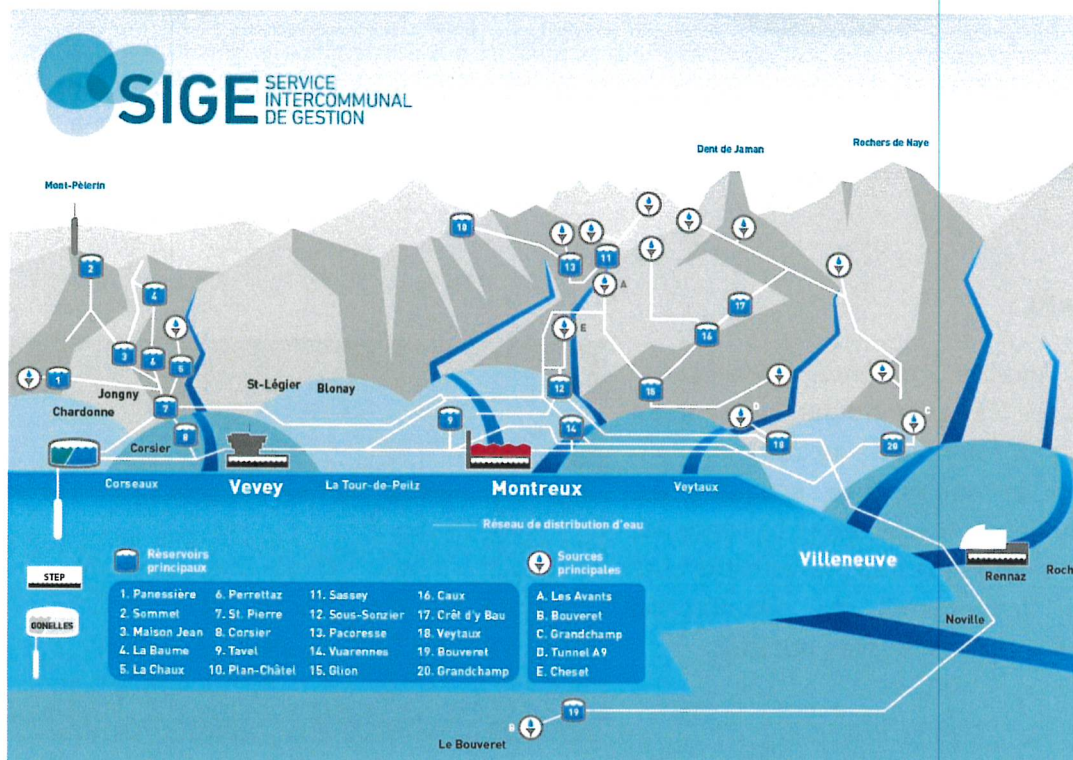
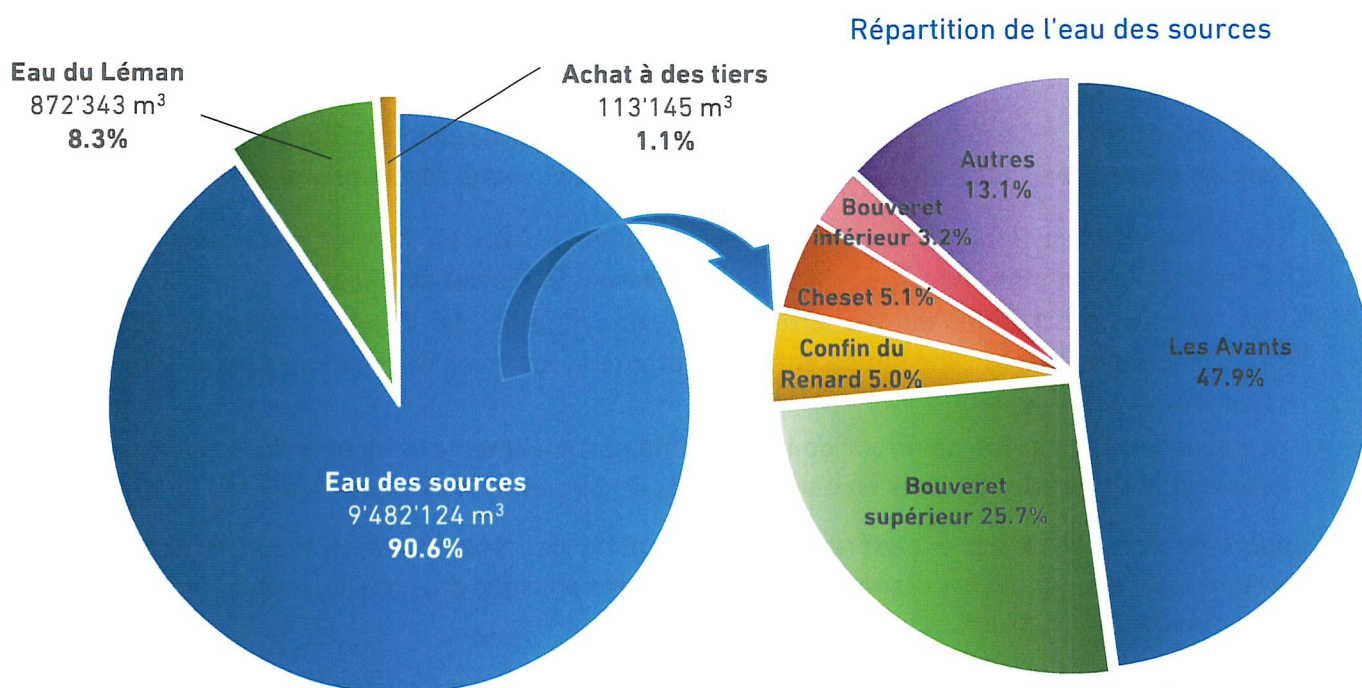


Schéma du réseau de distribution

L'eau du Lac est quant à elle pompée au travers de la chaîne de traitement de la station des Gonelles. Elle alimente principalement les communes de Vevey, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny.

La contribution des différentes ressources correspond à un volume d'eau distribué en 2025 proche de 10.5 millions de m³ dont la répartition est la suivante :



En moyenne sur les dix dernières années 82 % de l'eau injectée dans le réseau provient des sources et 18 % du Lac Léman. La proportion d'eau du lac augmente l'été lorsque le débit des sources diminue et que la consommation d'eau est plus élevée.

Traitement

Selon la qualité de l'eau, celle-ci est injectée sans traitement dans le réseau de distribution d'eau potable ou alors subit un traitement de désinfection préalable en une ou plusieurs étapes. Dans ce contexte, le tableau ci-dessous indique les différents types de traitements de désinfection installés sur les ressources du SIGE.



Etape d'ultrafiltration, station des Gonelles

TRAITEMENT DES DIFFERENTES RESSOURCES	
Désignation	Traitement de désinfection
Grande source des Avants	Ultrafiltration, chloration
Sources du Bouveret supérieur et inférieur	Injection directe dans le réseau (aucun traitement nécessaire au vu de l'excellente qualité de l'eau)
Source du Confin du Renard	Chloration
Autres sources	Ultrafiltration, chloration ou Ultraviolets (UV) ou Chloration
Eau du Léman	Ozonation, charbon actif, ultrafiltration, chloration

Qualité de l'eau distribuée

Afin d'assurer le contrôle continu de la qualité de l'eau potable du réseau, 1'794 prélèvements ont été effectués en 2025. Ces prélèvements ont été réalisés à la fois au niveau des ressources et au sein du réseau de distribution. Leurs analyses représentent la détermination de 8'811 résultats de paramètres physico-chimiques (conductivité, pH, température, anions, cations, oxygène dissout, etc.) et de 5'271 paramètres microbiologiques (recherche de germes caractéristiques). Elles permettent en particulier de contrôler que les normes d'hygiène en vigueur sont respectées.

Analyses physico-chimiques

Selon les critères d'appréciation de la qualité chimique de l'eau potable fixés dans l'Ordonnance fédérale du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), aucun cas de non-conformité majeure n'est à signaler en 2025.

Le tableau ci-après fournit les résultats médians et extrêmes obtenus en 2025 pour le paramètre « dureté totale » (exprimé en degrés français), en différents points de contrôle du réseau de distribution et des ressources principales. Une appréciation de la dureté est ensuite donnée sur la base des résultats moyens des 10 dernières années.

	DURETES OBSERVEES [°F]				Appréciation
	Dureté minimale	Dureté médiane	Dureté maximale	Dureté moyenne	
Eau du Léman	13.2	13.7	13.7	13.4	douce
Source du Bouveret supérieur	15.1	15.7	15.8	15.7	moyennement dure
Grande source des Avants	22.0	24.0	27.8	24.5	moyennement à assez dure
Source du Confin du Renard	21.1	26.6	35.1	28.8	moyennement dure à très dure

DURETES OBSERVEES [°F]					
	Dureté minimale	Dureté médiane	Dureté maximale	Dureté moyenne	Appréciation
Source de Cheset	21.4	21.7	21.8	21.4	moyennement dure
Source du Bouveret inférieur	14.8	15.2	15.7	15.2	moyennement dure
Réseau inférieur de Vevey	14.0	19.1	22.1	15.7	douce à moyennement dure
Réseau supérieur de Vevey	21.3	23.7	26.2	24.1	moyennement à assez dure
Réseau inférieur de Montreux	15.1	15.8	16.5	18.6	moyennement dure
Réseau moyen de Montreux	20.8	23.9	27.9	29.5	moyennement dure à très dure
Réseau supérieur de Montreux	21.7	22.2	23.9	22.2	moyennement à assez dure

La **dureté de l'eau** correspond à la concentration de calcium et de magnésium dans l'eau qu'on appelle communément calcaire. Cette dureté varie en fonction des sols traversés par l'eau et des saisons. Selon son parcours dans le milieu naturel, l'eau contient ainsi plus ou moins de calcaire. La dureté ne nuit pas à la qualité de l'eau en tant que telle. Au contraire elle améliore son goût. En revanche une dureté élevée contribue plus fortement à l'entartrage des installations et appareils domestiques.

L'eau du lac et celle des sources du Bouveret sont moins calcaires que les autres ressources, qui sont de nature karstique et présentent donc une dureté plus élevée. Cette différence se retrouve dans les divers points de contrôle du réseau de distribution, selon qu'ils sont alimentés par l'eau des sources, l'eau du lac ou un mélange des deux. À titre d'exemple, le réseau moyen de Montreux est principalement alimenté par la source du Confin du Renard, qui présente les mêmes caractéristiques, à savoir une eau plutôt dure et des variations parfois marquées en raison de son origine karstique.

Outre la dureté, d'autres paramètres chimiques font également l'objet d'un suivi attentif dans le cadre du contrôle de la qualité de l'eau potable. C'est notamment le cas **des nitrates**, dont la présence dans l'eau potable est principalement liée à l'utilisation d'engrais dans l'agriculture. Selon l'OPBD, la valeur maximale admise pour ce paramètre est fixée à 40 mg/L.

Les valeurs déterminées par le SIGE sont largement au-dessous de cette limite, comme le confirme le tableau ci-après qui contient les résultats médians de l'année 2025.

LES SIX CLASSES DE DURETE

Dureté [°F]	Dureté [mg/L CaCO ₃]	Appréciation
0 à 7	0 à 70	Très douce
> 7 à 15	> 70 à 150	Douce
> 15 à 25	> 150 à 250	Moyennement dure
> 25 à 32	> 250 à 320	Assez dure
> 32 à 42	> 320 à 420	Dure
> 42	> 420	Très dure

TENEURS EN NITRATES [mg/L]			
Eau du Léman	2.7	Réseau inférieur de Vevey	2.4
Source du Bouveret supérieur	3.2	Réseau supérieur de Vevey	2.0
Grande source des Avants	2.1	Réseau inférieur de Montreux	3.1
Source du Confin du Renard	2.4	Réseau moyen de Montreux	2.2
Source de Cheset	2.5	Réseau supérieur de Montreux	2.2
Source du Bouveret inférieur	3.4		

Les faibles valeurs observées s'expliquent notamment par le fait que les zones d'alimentation des sources du SIGE ne sont pas en zone d'agriculture intensive.

Enfin le tableau ci-dessous présente les caractéristiques moyennes (sur les 10 dernières années) des ressources en eau principales du SIGE :

	TENEURS EN CATIONS ET ANIONS [mg/L]					
	Eau du Léman	S. Bouveret supérieur	S. des Avants	S. du Confin du Renard	S. de Cheset	S. Bouveret inférieur
Calcium (Ca ²⁺)	44.0	44.1	76.6	100.2	66.2	42.7
Magnésium (Mg ²⁺)	5.9	11.4	13.1	9.2	11.8	11.0
Sodium (Na ⁺)	7.0	0.5	1.8	2.3	2.6	0.6
Potassium (K ⁺)	1.8	0.4	0.3	0.5	0.4	0.4
Chlorures (Cl ⁻)	10.2	0.7	0.8	1.1	4.6	0.7
Sulfates (SO ₄ ²⁻)	47.1	33.8	88.1	130.5	36.3	29.3
Nitrates (NO ₃ ⁻)	2.6	3.1	2.3	2.5	2.7	3.3
Bicarbonates (HCO ₃ ⁻)	110.3	151.0	195.5	195.9	214.6	151.0

Analyses microbiologiques

Les critères relatifs à la qualité microbiologique de l'eau potable sont fixés dans l'Ordonnance fédérale du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Les analyses bactériologiques permettent d'évaluer le niveau de contamination de l'eau par des microorganismes (bactéries, virus, parasites, etc.). Deux types d'indicateurs bactériens sont utilisés :

- **Les germes aérobies mésophiles** ou germes totaux qui permettent d'estimer la qualité hygiénique d'une eau et de déceler une éventuelle stagnation. Ces bactéries proviennent des milieux naturels et sont généralement sans danger pour l'homme. La valeur maximale selon l'OPBD dans le réseau est de 300 germes aérobies mésophiles par millilitre (mL).

- **Deux indicateurs de contamination fécale** (Escherichia coli et entérocoques) dont la présence dans une eau permet de supposer que des microorganismes pathogènes issus des matières fécales humaines ou animales sont susceptibles de contaminer cette eau. Selon l'OPBD, une eau de réseau doit être exempte de telles bactéries dans un échantillon de 100 mL.



Sur l'ensemble des analyses microbiologiques de contrôle réalisées sur le réseau de distribution, aucun cas de non-conformité majeure n'est à signaler.

Point de contrôle sur le réseau de distribution, fontaine, Chamby

Micropolluants

En complément des analyses microbiologiques et physico-chimiques réalisées en routine, des analyses spécifiques de micropolluants et d'éléments traces, dont certains métaux lourds, ont également été effectuées sur certaines ressources ainsi qu'au sein du réseau de distribution d'eau. Elles ont porté sur le suivi de 118 à 250 substances (pesticides, résidus de médicaments, etc.) selon l'échantillon prélevé. L'autorité cantonale de surveillance des denrées alimentaires (Office de la consommation, OFCO) a également effectué des contrôles inopinés. De manière générale, tous les résultats obtenus étaient conformes aux exigences légales, à l'exception du 1,2,4-triazole. Cette substance a en effet été mise en évidence en 2025 dans les réseaux de distribution d'eau potable approvisionnés par l'eau du Léman, avec une teneur moyenne de 0.7 µg/L, la norme étant de 0.1 µg/L. Dans le réseau du SIGE, cette substance n'est détectée que dans les secteurs où l'eau du lac est mélangée aux eaux de sources. Les concentrations mesurées dépendent de la proportion d'eau du lac. Selon l'OFCO qui se base sur une analyse de risques réalisée par le Swiss Centre for Applied Human Toxicology (SCAHT), les concentrations observées dans l'eau distribuée ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs, y compris pour les groupes de population vulnérables (par exemple nourrissons, femmes enceintes). (Pour plus d'informations : Canton de Vaud, www.vd.ch/124triazole).

Conclusion

L'eau potable distribuée en 2025 est conforme aux normes en vigueur à l'exception du 1,2,4-triazole. Cette substance ne présente cependant pas de risque pour la santé. Le SIGE vous fournit ainsi une eau potable d'excellente qualité, à consommer sans modération.

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet www.sige.ch.

Elles peuvent également être demandées par mail à l'adresse accueil@sige.ch

ou par téléphone au **0848 180180**.